

LA

semaine

DE

Religieuse

MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Ordination. — V Correspondance romaine. — VI Etat Présent de la Dévotion à la Bonne Sainte Anne, (extrait des *Annales*). — VII Table des matières. — VIII La musique sacrée. — IX Correspondance des Etats-Unis. — X Variétés. — XI Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 24 juillet

Fête et solennité de Ste Anne.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 24 juillet

Messe du IXe dim. après la Pent., *semi-double* ; mém. de Ste Christine, 3e or. *A cunctis* ; préf. de la Trinité. I vêpres de S. JACQUES, sans mém.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 31 juillet

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Ste-Anne (4 par.).
 DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Ste-Anne (2 par.)
 DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Ste-Anne (2 par.).
 DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Ste-Anne (2 par.).
 DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Sainte-Anne (1 par.).
 J. S.

ORDINATION

Dimanche, le 10 juillet, dans l'église de Sainte-Scholastique, Mgr l'archevêque de Montréal a ordonné prêtre M. l'abbé E.-P. Carrières, enfant de cette paroisse.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, juin 1904.

LES tribunaux italiens nous fournissent un cas typique des erreurs du jury. Et ce qu'il a de plus remarquable, c'est que le cas s'est passé à Milan, la capitale commerciale de l'Italie, là où il y avait raison fondée de croire que les jurés seraient plus éclairés que partout ailleurs. Voici en deux mots le cas.

— Un certain Olivo, dans un accès de jalousie tua, en mai 1903, sa femme. Puis, pour mieux faire disparaître les traces de son crime, en découpa patiemment le corps, mit dans une malle ce dont il ne pouvait se débarrasser sur place, prit le train et alla porter ce fardeau à Gènes où il le jeta dans la mer. Le délit ayant été connu, l'auteur fut appréhendé et passa aux assises. M. Olivo ne nia pas du tout avoir tué sa femme ; mais déclara que cela avait été contre son intention, que la jalousie l'avait aveuglé et qu'il avait frappé au hasard. Le reste s'expliquait facilement par la crainte des sanctions pénales. Or le jury l'a déclaré innocent de la mort de sa femme, et l'a condamné seulement comme à demi responsable du délit de dispersion de cadavre. Comme dans ce cas la prison qu'il avait soufferte couvrait la peine affectée à ce délit, M. Olivo a été mis en liberté le soir même, et est allé au greffe retirer le drap de lit taché de sang et la malle qui lui avait servi à porter le corps de sa femme.

— Comment expliquer un pareil vote du jury. Les jurés se défendent ainsi. On nous a demandé si les blessures qu'Olivo avait faites à sa femme étaient dans le but de la tuer ; or, nous ne pouvons entrer dans la pensée de quelqu'un à moins que des incidents extérieurs ne nous manifestent clairement cette volonté, par conséquent nous avons répondu négativement à cette question. La conséquence de cette réponse a été la non culpabilité de l'accusé, auquel les jurés avaient accordé d'autre part tout ce qu'ils avaient pu comme

circo
assu
jury
moin—
Italie,
fréque
depuis
leur d
troisiè
les pro
Tout s
fonden
font do
culpab— M
avoir H
auraitporte q
fondé, i
alliés, le
de Fran
l'amitié

expédien

Il foncer
la fameu

voudrait

suscitent é

rice, moi

se trou

si faudr

n certain

circonstances atténuantes : provocations et faiblesse d'esprit. On assure que le roi s'est pourvu en cassation contre cette décision du jury ; et Olivo alors devra repasser devant une autre cour d'assises, moins bénévole cette fois que celle de Milan.

— Du reste, ces surprises des tribunaux ne sont pas très rares en Italie, et on en a plusieurs autres cas. Ce qui est encore plus fréquent, c'est la longueur des débats. Ceux de M. Palizzolo durent depuis deux ans et ne sont pas terminés. Dans un autre, le procureur du roi a mis huit jours à prononcer son réquisitoire. Dans un troisième, le collège de la défense se composait de 70 avocats. Quand les procès durent si longtemps, les jurés ne savent plus que penser. Tout se brouille dans leur tête, les arguments de la défense se confondent avec le réquisitoire du procureur du roi. Et quand il leur faut donner le verdict, ils absolvent dans l'oubli où ils sont de la culpabilité.

— M. Giolitti s'occupe déjà des élections prochaines qui devraient avoir lieu en 1905. Ira-t-il à gauche ? S'appuyera-t-il à droite ? Il ne saurait le dire. C'est un homme pratique qui gouverne avec n'importe qui le laisse gouverner. Si la gauche lui donne cette espoir fondé, il fera sa plate forme à gauche ; et pour appaiser ses nouveaux alliés, leur servira une loi sur les congrégations, calquée sur celle de France. Ce serait le gage, comme Notre-Seigneur fut le sceau de l'amitié de Ponce-Pilate et d'Hérode. Si au contraire, il croit plus expédient de s'appuyer sur les éléments conservateurs monarchistes, il foncera sur les gauches ; et dans ce cas, il y a un inconnu ; toujours la fameuse question du *non expedit*. M. Giolitti a sa solution. Il voudrait que les catholiques pussent voter ; il ne voudrait pas qu'ils fussent élus. Leur vote donnerait une base modérée, conservatrice, monarchique, qui ne le gênerait pas. Mais s'ils étaient élus, on se trouverait en présence d'un groupe de députés avec lequel il lui faudrait compter et qui pourrait, bien que faible au début, rallier un certain nombre de modérés. Or, M. Giolitti ne veut pas de cela.

Il consent bien à se servir de l'Église, il ne veut pas avoir à compter avec elle. C'est pourquoi il a imaginé ce projet.

— La solution n'est point à chercher au Quirinal mais au Vatican. Or, le pape Pie X a maintenu le *non expedit* et a, en plusieurs circonstances, développé franchement et sans ambages sa façon de penser sur cette question. Et puis, on ne voit pas bien la sainte Église de Dieu faire la courte échelle à M. Giolitti, un franc-maçon, et lui confier ses troupes pour le maintenir au pouvoir.

— Quand un journal catholique se fonde, c'est une joie pour les catholiques. Car c'est, sous une forme appropriée aux temps actuels, la dissémination de la bonne nouvelle, des idées saines, de la défense de la foi, du pape, de la sainte Église. Mais quand il disparaît, c'est un jour de deuil. Car cette disparition montre non seulement qu'une voix catholique se tait, qu'un flambeau s'éteint, qu'une épée s'est émoussée et rouillée ; mais cela prouve aussi que les catholiques ne trouvent pas les moyens de se défendre. C'est plus triste encore quand ces catholiques laissent tomber un journal pour ne pas avoir payé leur abonnement, c'est-à-dire soldé une dette de justice librement contractée. C'est ce qui va peut-être arriver à la vaillante *Patria* d'Ancône. Les abonnés ne lui manquent pas, mais ne payent pas. « Cela n'empêche, écrit-elle, que nous devions adresser une parole d'amer reproche aux *neufs cents* personnes qui sont encore débitrices du prix de leur abonnement. C'est à elles que remontera la responsabilité de la dûte mesure que nous serons obligés de prendre. Mais nous publierons leurs noms dans le dernier numéro, si les événements nous forcent à le faire paraître sous peu ».

— Cette note est vraiment mélancolique. Elle montre que certains Italiens n'ont pas conscience de l'importance de la presse catholique. En tout cas, elle fait constater qu'ils oublient d'une façon étrange les lois de la justice distributive.



Grâce
et de
du c.
ses e
comr
diffu
tent
six n
tion
nale
Ou
éclat
la glc
frérie
pré p
Ell
confr
est :
culte
nomb
plaît
sante
On
desser
rents
église.
Anne
Der
notre

Etat Présent de la Dévotion à la Bonne Sainte Anne

(EXTRAIT DES *Annales*)

A dévotion à la Bonne sainte Anne a pris au milieu de nous dans le dernier quart du siècle dernier un accroissement vraiment prodigieux. Grâce à la vive impulsion de feu le cardinal Taschereau et de ses suffragants ; grâce au dévouement et au zèle du clergé canadien à organiser des pèlerinages de paroisses et de confréries, grâce à une plus grande facilité de communications entre Québec et Beaupré ; grâce à la diffusion des *Annales de la Bonne sainte Anne* qui comptent aujourd'hui près de quarante mille abonnés, dont six mille de langue anglaise ; l'on peut dire que la dévotion à sainte Anne est plus que jamais la dévotion nationale du peuple canadien.

Outre le pèlerinage, qui reste jusqu'aujourd'hui la plus éclatante manifestation de la confiance universelle envers la glorieuse Aïeule de Jésus, il faut signaler l'Archiconfrérie de Sainte-Anne, établie dans la Basilique de Beaupré par le pape Léon XIII en avril 1887.

Elle comptait en janvier dernier (1904) un total de 274 confréries affiliées, et environ 200,000 membres. Son but est : 1o de glorifier la Bonne sainte Anne en rendant son culte plus pratique ; 2o de faire profiter un plus grand nombre d'âmes des grâces merveilleuses que Dieu se plaît à répandre sur les dévots serviteurs de cette puissante Patronne.

On compte aujourd'hui en Canada 37 paroisses et 5 dessertes dédiées à la Bonne sainte Anne. Dans les différents groupements canadiens des Etats-Unis, il y a 28 églises paroissiales aussi érigées sous le vocable de sainte Anne.

Deux ou trois collèges classiques portent le nom de notre glorieuse Patronne.

Notre Canada s'honore aussi d'une Congrégation de Sœurs enseignantes appelées *Sœurs de Sainte-Anne*, fondée en 1850 par Mgr Bourget, évêque de Montréal. La maison-mère est à Lachine, près Montréal. Elles comptent au delà de 900 professes, plus de 50 établissements tant au Canada qu'aux Etats-Unis et jusque dans l'Alaska.

On pourrait affirmer que dans toutes les églises du Canada on trouve, sinon un autel dédié à sainte Anne, au moins une statue de la glorieuse Aïeule de Jésus.

Mais c'est assurément dans son sanctuaire de Beaupré que la Bonne sainte Anne reçoit des hommages plus empressés ; c'est aussi là qu'elle prodigue plus spécialement ses faveurs.

Depuis l'érection de la nouvelle église ouverte au culte en 1876, élevée au rang de basilique mineure en 1887, l'élan des populations vers Beaupré a toujours été grandissant chaque année. Le chiffre des pèlerinages qui en 1875 atteignait à peine les vingt-sept mille, dépassait en 1900 les cent trente-cinq mille, et s'élevait en 1903 au chiffre de cent soixante-huit mille.

Un pareil progrès ne peut être que l'œuvre de la droite du Tout-Puissant. Nous serions inexcusables de ne pas en témoigner toute notre reconnaissance à Jésus et à sa très illustre Aïeule. Et pour cela, ami lecteur, conservez précieusement dans votre cœur une foi vive et pratique ; gardez un attachement sincère à vos pasteurs, ravivez tous les jours votre horreur du péché, fuyez-en généreusement toutes les occasions ; soyez un chrétien ami de la prière ; tenez à sanctifier parfaitement le dimanche selon les nobles exemples que nous ont légués nos pères dans la foi. Entrez dans ces saintes dispositions, si vous n'y êtes pas déjà, et ne cessez de demander à la Bonne sainte Anne de vous y maintenir. Vous y trouverez le seul bonheur possible ici-bas, et l'acheminement vers la patrie céleste.

LA MUSIQUE SACRÉE

NOUS avons déjà signalé l'interprétation donnée, par les publications de langue anglaise, au *Motu proprio* du Saint-Père, en ce qui concerne le chant des femmes dans l'église.

La *Semaine de Cambrai* revient sur ce sujet. Nous sommes heureux de voir que sa manière de penser concorde absolument avec celle que nous avons exprimée.

Nous citons notre excellent confrère :

“ Dans son *Motu proprio* sur la musique sacrée, Notre Saint-Père le Pape Pie X dit au numéro 13 : “ Les chœurs ont dans l'église un véritable office liturgique et, partant, les femmes, étant incapables de cet office, ne peuvent être admises à faire partie du chœur ou de la chapelle musicale. Si donc on veut employer les voix aiguës des *soprani* et des *contralti*, l'on devra s'adresser à des enfants suivant le très antique usage de l'Église. ”

“ Commentant cet article, nous avons dit : “ Il ne suit point de là que les femmes ne doivent jamais chanter à l'église. C'est de la *Schola* seule qu'elles sont exclues. ”

“ Cette interprétation est confirmée.

“ Nous lisons, en effet, dans la *Semaine religieuse* de Luçon :

“ Ayant eu l'occasion d'entretenir en particulier Mgr Respighi, neveu du cardinal-vicaire, et l'un des personnages les plus en vue dans la question grégorienne, je lui demandai son avis sur l'usage, heureusement très répandu dans le diocèse de Luçon, d'un chœur de chanteuses placées dans la nef de l'église et prêtant leur concours aux chants liturgiques. La réponse fut telle que je l'avais prévue. Cet usage n'a rien de blâmable. La réunion de chanteuses en ces conditions répond pleinement aux intentions du Souverain-Pontife, qui encourage tout ce qui peut contribuer à faire participer les fideles au chant : rien n'est plus conforme aux meilleures traditions ”.

CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS

Troy, N. Y., juin 1904.

D'APRÈS les statistiques officielles de 1903, la proportion du nombre des divorces sur celui des mariages a été de 1 à 6 dans le Maine, de 1 à 8.3 dans le New Hampshire, de 1 à 10 dans le Vermont, de 1 à 16 dans le Massachusetts, de 1 à 8 dans le Rhode Island, de 1 à 8.8 dans l'Ohio, de 1 à 7.6 dans l'Indiana, de 1 à 11 dans le Michigan.

Formidables dans leur laconisme, ces chiffres donnent une idée exacte de l'estime dans laquelle est tombé le sacrement de mariage aux Etats-Unis. On en a fait un contrat légal, un contrat *pro tempore*. Et ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est qu'il n'y a à l'horizon aucun rayon d'espoir ni de relèvement.

La raison en est simple. Elle a sa source dans l'essence même du protestantisme. A l'Eglise infaillible, Luther a substitué la Bible infaillible. Mais la Bible sans l'Eglise est un livre mort. Mais la Bible sans l'Eglise est une chose inconcevable, inconcevable comme je ne sais quel christianisme dont on aurait ôté la croyance à l'existence du Christ-Dieu.

On parle beaucoup ici en ce moment de la religion de l'Esprit — lisez protestantisme — opposée à la religion de l'Autorité — lisez catholicisme. Et l'on cherche à surélever la première sur la seconde. Ceux dont la vue n'est que superficielle applaudissent à grands cris. Mais ceux qui tâchent de voir et plus haut et plus loin, s'aperçoivent que le principe d'autorité est la base nécessaire de la religion, et qu'en voulant le démolir, l'on aboutit fatalement à la démagogie, à l'anarchie, au nihilisme, à l'irréligion de l'avenir.

Ces conséquences ne se dévoilent nulle part mieux que dans le sujet qui nous occupe.

Avec la Bible seule, il n'est pas possible de prouver la non-permission du divorce. Il en est même qui se basent sur un verset de l'Evangile (1) pour l'autoriser en certains cas.

(1) Matt., v., 31.

Et si l'on n'admet que ce Livre, si ce Livre est le seul compendium du dogme et de la morale, de quel droit viendra-t-on édicter des lois qui ne s'y trouvent pas ?

Concluons tout de suite. Nous ne remercierons Dieu jamais suffisamment de nous avoir fait naître dans l'Eglise catholique : elle est la religion la seule logique avant d'être la seule divine religion.

— Parmi les apologistes qui ont le mieux démontré la vérité de la thèse dont je viens de faire l'énoncé, l'on peut compter le Très Rév. Père Georges Searle, le nouveau supérieur des Paulistes de New York.

Le Père Searle est né en 1839. Il est le descendant direct de Dudley, le premier gouverneur colonial de la Nouvelle-Angleterre, et le cousin de Charles Eliot, le recteur actuel de l'Université d'Harvard. En-dehors d'ouvrages d'astronomie qui l'ont signalé à l'attention du monde savant, le Père Searle est l'auteur d'un ouvrage d'apologétique, intitulé : *Plain facts for fair minds*. Publié en 1895, ce livre a maintenant été tiré à plus de 500,000 copies. Le nouveau supérieur des Paulistes est comme ses prédécesseurs un converti du protestantisme.

— Puisque j'en suis là-dessus, et pour n'en pas perdre l'habitude, laissez-moi vous signaler la récente conversion au catholicisme de Mme de Castellane, de Paris, née Mlle Gould, de New York.

— Quand l'on songe à ce qui se passe en France, la ligne suivante, cueillie parmi des faits-divers, n'est pas sans frapper par son contraste : « Peekskill, N. Y., 26 juin. Au camp d'Etat, le Père Daly, chapelain, a célébré la messe à 10 heures. Durant l'offertoire, le lieutenant colonel John Emmett a chanté l'*Ave Maria* de Gounod. Tambours et clairons ont sonné la diane à la consécration. L'orchestre a joué ensuite le *Lead, kindly light* ».

— Le 10 juillet, aura lieu le couronnement d'une statue de Notre-Dame du Mont-Carmel, dans l'église italienne de la 112e rue, à New York. La cérémonie sera présidée par Mgr Farley ou Mgr

Cusack. C'est la première fois qu'une fête de ce genre se passera aux Etats-Unis. Outre la permission qu'il a accordée, le Souverain-Pontife Pie X a donné lui-même une émeraude entourée de diamants pour la couronne de la Maïone.

— Le 2 juillet prochain, l'ordre des Oblates de la Providence célébrera le 65^e anniversaire de sa fondation. Cette congrégation, qui ne comprend que des religieuses appartenant à la race nègre, a été fondée par le Père Jacques-Hector Joubert de la Muraille, un sulpicien. J'apprends qu'elles vont prochainement ouvrir une maison à New York, près de l'église Saint-Bénédict-le-Maure.

— Un émule du Père Callaghan, le Père McCarthy, de l'église de la Transfiguration, New York, vient d'entreprendre lui aussi l'évangélisation des Chinois de la métropole. Il y a en ce moment douze néophytes.

HENRY BAYARD.

VARIÉTÉS

LES laïciseurs ont assez l'habitude de chercher à atténuer l'odieux de leurs mesures, en prétendant que les religieuses n'ont pas les connaissances nécessaires pour faire de bonnes infirmières.

Or, le *Journal de Médecine de Bordeaux* nous apprend que trente-six religieuses de l'hôpital Saint-André et de l'hôpital des Enfants ont subi un examen devant le jury chargé des admissions ; et ce journal ajoute :

« Les examinateurs ont pu se rendre compte que les Sœurs de nos hôpitaux n'avaient pas attendu les circulaires ministérielles pour se tenir à la hauteur de leur tâche quotidienne. En anatomie, physiologie, hygiène élémentaire, petite chirurgie, elles ont fait preuve, au dire de leurs juges, de connaissances des plus sérieuses. Ils étaient même étonnés que des femmes, dont tous les instants sont consacrés aux soins de nos malades, aient pu acquérir des notions aussi étendues ».

Sur les trente-six religieuses qui se sont présentées pour subir les examens, seize ont obtenu la mention bien ; vingt, très bien.

Il est intéressant de noter que parmi les membres du jury figurait M. Lande, maire de Bordeaux, qui, dans un congrès récent de l'Assistance publique, prétendit que les Sœurs manquaient de l'instruction technique nécessaire.

On ne pourra donc accuser ce jury de complaisance.

* *

Le yacht le *Hohenzollern* récemment ancré dans le port de Messine, est accosté par une barque où se trouvaient deux Petites Sœurs des Pauvres.

L'une d'elles, Sœur Julienne remet au marin de garde une lettre pour le commandant. Un jeune officier arrive, interroge les Sœurs : « Nous sommes les Petites Sœurs des Pauvres », disent-elles. L'officier ne cache pas sa sympathie et revient bientôt vers les femmes dévouées qui attendaient en priant. Il était accompagné de l'empereur qui, sans d'abord se faire connaître, remet aux Sœurs 5 pièces de 20 marks ; puis apprenant qu'elles avaient affaire à Guillaume II en personne, elles entendirent ces paroles : « Je vous connais et vous admire. En visitant votre maison de Metz, j'ai connu vos Sœurs ; elles sont courageuses autant que modestes. Leur supérieure est digne de grande estime..... ».

La barque des Petites Sœurs des Pauvres s'éloigna, et comme, à distance, elles saluaient le souverain, il parut encore sur le pont et se découvrit.

* *

Une des conséquences les plus curieuses de l'afflux des congrégations françaises outre Manche, est une augmentation du nombre des élèves catholiques à l'Université d'Oxford. Leur nombre, en effet, s'accroît chaque jour. Ils y sont actuellement une soixantaine, parmi lesquels un certain nombre de religieux appartenant à l'ordre de Saint-Benoit et à la Compagnie de Jésus. Des offices religieux ont été organisés spécialement dans les locaux de l'Université, afin

de pourvoir aux besoins spirituels de ces étudiants. Des prédicateurs renommés, surtout des Jésuites, y prêchent devant de nombreux auditeurs, tant protestants que catholiques.

Faut-il ajouter que des conversions se sont déjà produites parmi les anglicans. La plus remarquable a été celle d'un pasteur d'Oxford, M. Wharton. Ce ministre protestant a eu un véritable mérite à prendre cette détermination, ayant dû résister aux sollicitations, aux menaces, et jusqu'aux sarcasmes de ses anciens coreligionnaires.

* * *

Comme il est possible que, parmi les visiteurs qui, non seulement des Etats-Unis, mais encore de toutes les parties du monde, se rendront à la grande exposition universelle de Saint-Louis, la Société de Saint-Vincent de Paul compte un certain nombre de ses membres, le Conseil supérieur de la Société, dans la capitale du Missouri, a résolu d'organiser une assemblée générale où seraient convoqués tous les sociétaires présents à Saint-Louis.

La date fixée pour cette assemblée ou *convention*, est le 27 septembre prochain. Le Conseil général espère qu'un grand nombre de confrères d'Europe et d'Amérique répondront à l'appel du Conseil supérieur de Saint-Louis.

La grande ville du Missouri a vu naître, en effet, en 1845, la première Conférence de Saint-Vincent de Paul des Etats-Unis. Elle en possède actuellement 48 ; parmi lesquelles on compte treize Conférences allemandes, une anglaise, une italienne, une polonaise et une tchèque. Toutes ces Conférences accueilleront avec satisfaction les demandes de renseignements et les enquêtes pratiques, qui pourront être faites pour le développement de cette œuvre internationale.

AUX PRIERES

Frère Joseph Boyer, des clercs de Saint-Viateur, décédé à Montréal.